



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC ROUSSILLON

OCM VITI-VINICOLE & MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE

Maquette financière OCM vitivinicole exercice financier 16/10/2023 au 15/10/2024

Mesure	Objectifs de paiements exercice 2023/2024 en M€	Dépenses au 15/10/2023 en M€
Restructuration du vignoble	70,2	98,89
Investissement	79,0	93,04
Promotion	35,0	41,88
Distillation des sous produits	16,9	25,8
Distillation de crise	68,4	9,99
Total	269,6	269,6

Maquette financière OCM vitivinicole exercice financier 16/10/2023 au 15/10/2024

- **Constat** : difficulté à payer tous les dossiers arrivant en limite de paiement au 15 10 2024
- **Causes** : distillation de crise, augmentation taux aide Promo AAP 19 à 21, augmentation enveloppe/taux INV AAP 20 et 21
- **Effet** : exercice financier en cours 23/24 mais certainement les 2 prochains (+ impact mesure arrachage ?)
- **Propositions d'ajustement pour les exercices futurs** : pas de baisse d'enveloppe envisagé, suppression ou baisse des avances
= prochain CS du 10 juillet

Maquette financière OCM vitivinicole exercice financier 16/10/2023 au 15/10/2024

➤ Organisation des paiements pour l'exercice financier 23/24 d'ici le 15 10 2024

- **Priorité aux paiements directs ou soldes de demandes de paiement** : respect du délai de 12 mois à compter du dépôt de la demande de paiement / risque de non remboursement par l'UE
- **Suspension du paiement des avances pour les 4 mesures de l'OCM sur l'enveloppe OCM**
- **Mise en place d'un système de paiement de ces avances sur crédits nationaux** :
 - Procédure en cours pour Distillation des sous-produits, Promotion pays tiers, Investissement : message à tous les demandeurs (formulaire de minimis à remplir) + accompagnement par le Service régional FranceAgriMer = paiements mi-juillet
 - Procédure à déployer à compter du 9 juillet pour Restructuration du vignoble = formulaire simplifié à renseigner de façon dématérialisée (outil PAD)
 - = paiements fin juillet / début août



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

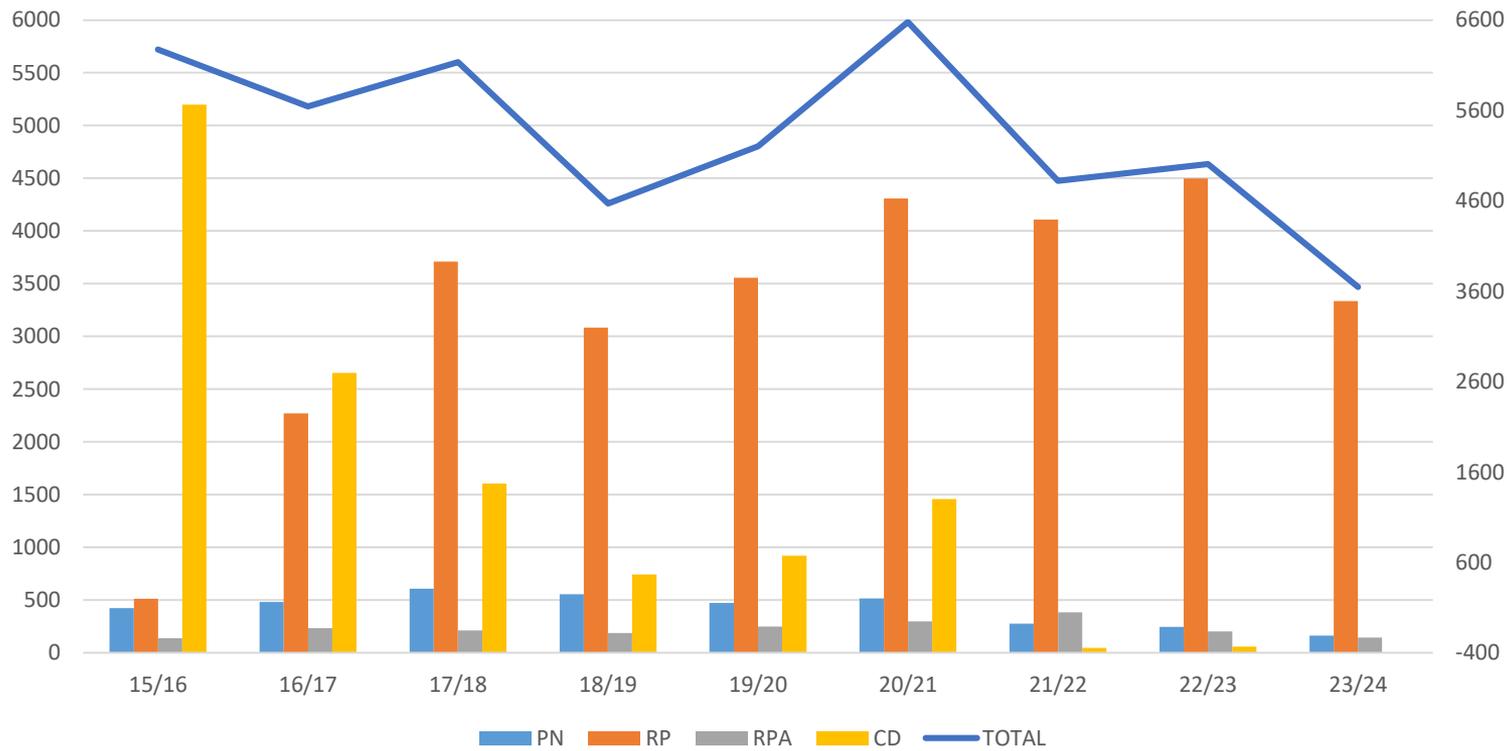


FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

GESTION DU POTENTIEL VITICOLE

Autorisations de plantation délivrées en LR (ha)



BILAN PLANTATION NOUVELLE 2024

◆ Bilan National

Rappel 1 % national : 8 175 ha
Surfaces totales attribuables: **1 632 ha**
soit **20 % du contingent** national de 8 175 ha

Surfaces attribuables au sein des limitations : **1 098 ha**
(superficie demandée 3 930 ha)
Surfaces attribuables hors limitations: 534 ha

Les autorisations seront délivrées à la fin juillet 2024

BILAN PLANTATION NOUVELLE 2024 – Bassin Languedoc-Roussillon

Répartition hors limitation régionale				
Bassin	Segment		Surf déposées en ha	Nombre d'autorisations
Languedoc-Roussillon	AOP		38,1392	41
	IGP		110,5984	105
	VSIG		11,7524	10
			160,4900	156
En zone de limitation				
		limitation régionale en ha	Surfaces déposées en ha	Nombre d'autorisations
Languedoc-Roussillon	AOP Côtes du Roussillon	15	1,5710	4
Languedoc-Roussillon	AOP Limoux, Crémant de Limoux	10	SSD	SSD
Languedoc-Roussillon	AOP Sable de Camargue	30	SSD	SSD
Languedoc-Roussillon	AOP Muscat de Rivesaltes	2	0	0
Languedoc-Roussillon	AOP Saint-Chinian	20	0	0

Pour information, la limitation AOC Côtes du Rhône et AOC Côtes du Rhône Village (bassin VRP) a été dépassée: limitation à 15ha, PN demandées 18 ha



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

AIDE À LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

Demandes d'aide campagne 2023/24

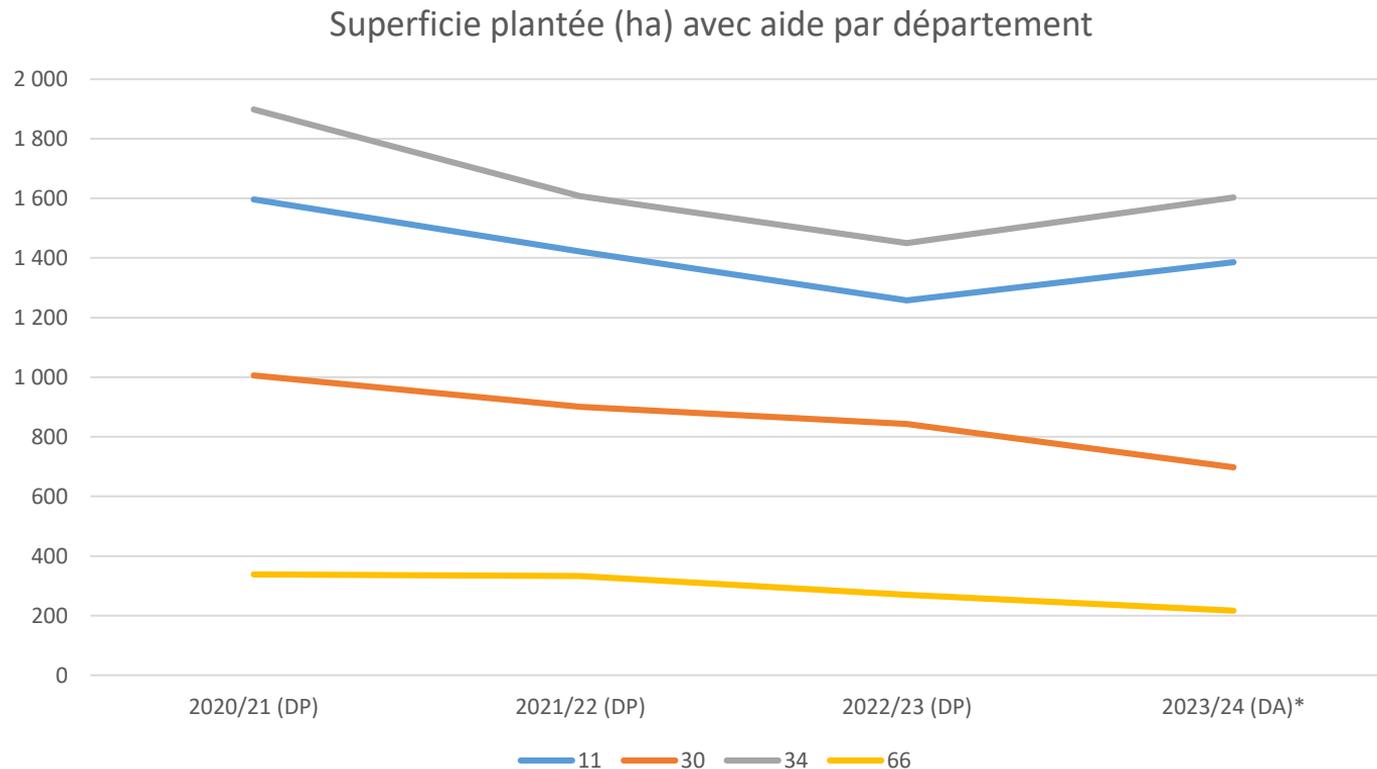
Antenne	Dép.	nb	Total dossiers		dont plantation collective		dont plantation individuelle	dont palissage seul	dont irrigation seule	dont pal. + irri seuls	
			superf. Totale (ha)		nb doss.	surface (ha)	surface (ha)	surface (ha)	nb dossiers	surface (ha)	surface (ha)
Montpellier	11		1 024	2 407	633	1 080	306	428	152	558	36
	30		519	1 028	288	426	272	168	50	159	4
	34		1 373	3 080	723	1 145	458	297	363	1 126	55
	66		176	356	118	175	42	56	22	83	0
Total Montpellier			3 092	6 872	1 762	2 826	1 077	949	587	1 925	95

Restructuration – Bilan campagnes

		23/24 DA	22/23 DA	21/22 DP	20/21 DP
Volet collectif	PCR LR - Plantation	2 735 ha	2 757 ha	2 939 ha	2 627 ha
	PCR VRP - Plantation	90 ha	135 ha	187 ha	155 ha
	Total PCR	2 825 ha	2 892 ha	3 126 ha	2 782 ha
Volet individuel	Plantation	1 077 ha	1 050 ha	1 137 ha	2 058 ha
	Palissage seul	949 ha	1 280 ha	1 083 ha	1 066 ha
	Irrigation seule	1 925 ha	2 065 ha	1 351 ha	920 ha
	Palissage et irrigation	95 ha	170 ha	114 ha	127 ha
	Total individuel	4 046 ha	4 565 ha	3 685 ha	4 171 ha
Total restructuration		6 871 ha	7 457 ha	6 811 ha	6 953 ha

Département	Surface plantée (ha)			
	2020/21 (DP)	2021/22 (DP)	2022/23 (DP)	2023/24 (DA)*
11	1 597	1 422	1 258	1 386
30	1 006	900	844	698
34	1 898	1 608	1 450	1 603
66	339	333	270	217
Total LR	4 840	4 263	3 821	3 903

*Pour la campagne 23/24, la superficie présentée dans ce tableau correspond au stade de la demande d'aide.



*Pour la campagne 23/24, la superficie présentée dans ce tableau correspond au stade de la demande d'aide.

Paielements par campagne

Paielements en euros					
Département	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
11	9 144 476	11 245 087	13 931 061	13 217 281	12 390 693
30	4 861 489	7 656 816	8 232 826	7 568 806	7 918 415
34	10 372 869	13 088 826	16 017 403	14 283 779	14 940 912
66	1 823 161	2 294 438	2 709 256	2 756 363	2 359 505
Total LR	26 201 995	34 285 168	40 890 546	37 831 982	37 609 525

Calendrier de dépôt des dossiers



Dépôt demande de paiement 2023/24 (avec possibilité restreinte de modification de la demande d'aide)

- Date d'ouverture : **5 juin** 2024
- Fin des dépôts sans pénalités : **16 septembre** 2024 à 23H59
- Date ultime : **15 octobre** 2024 à midi avec pénalités de retard de 10%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

AIDE AUX INVESTISSEMENTS

Période de dépôt : avant le 9 février 2024

Enveloppe : 150 M€

(En cas de dépassement, application d'un coefficient stabilisateur (non appliqué aux demandes déposées par les nouveaux installés))

Taux d'aide : 30 % pour PME, 15 % pour ETI, 7,5 % pour GE

+ éventuelle bonification : 5 % pour PME, 2,5 % pour ETI, 1,25 % pour GE (non cumulable)

- Pour les nouveaux installés
- Pour les projets structurants
- Pour les investissements environnementaux

Caractère raisonnable des coûts – évolution des plafonds de dépenses de bâtiments :

- Construction (y compris caveau) : 800 €/m² (600€)
- Rénovation (y compris caveau) : 400 €/m² (250 €)

Aide aux investissements – AAP 2024

- Enveloppe de **150M€ pour 179M€ demandés**
- Application d'un **coefficient stabilisateur de 0,82** (sauf pour les JA) contre 0,72 en 2023
- 206 dossiers avec bonification nouvel installé (9%)
- 23 dossiers avec bonification « projet structurant » (1%)
- 1379 dossiers présentant des dépenses environnementales (63%) -
Instruction des demandes d'aide en cours et notifications au fil de l'eau
- **262 dossiers déposés en bassin Languedoc-Roussillon pour AAP 2024**

Aide aux investissements LR – dossiers déposés

		AAP 2024	AAP 2023	AAP 2022
Caves coop	Nombre	69	74	51
	Montant dépenses	24,40	41,99	19,9
	Montant aide	7,13	13,76	5,91
Caves part	Nombre	167	217	249
	Montant dépenses	29,82	43,8	37,7
	Montant aide	7,97	14,44	11,41
Autres	Nombre	26	33	34
	Montant dépenses	25,52	12,6	27,2
	Montant aide	7,02	3,94	5,64
Total	Nombre	262	324	334
	Montant dépenses	79,74	98,3	8,8
	Montant aide	22,13	32,14	22,96

Les montants sont exprimés en millions d'€uros



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



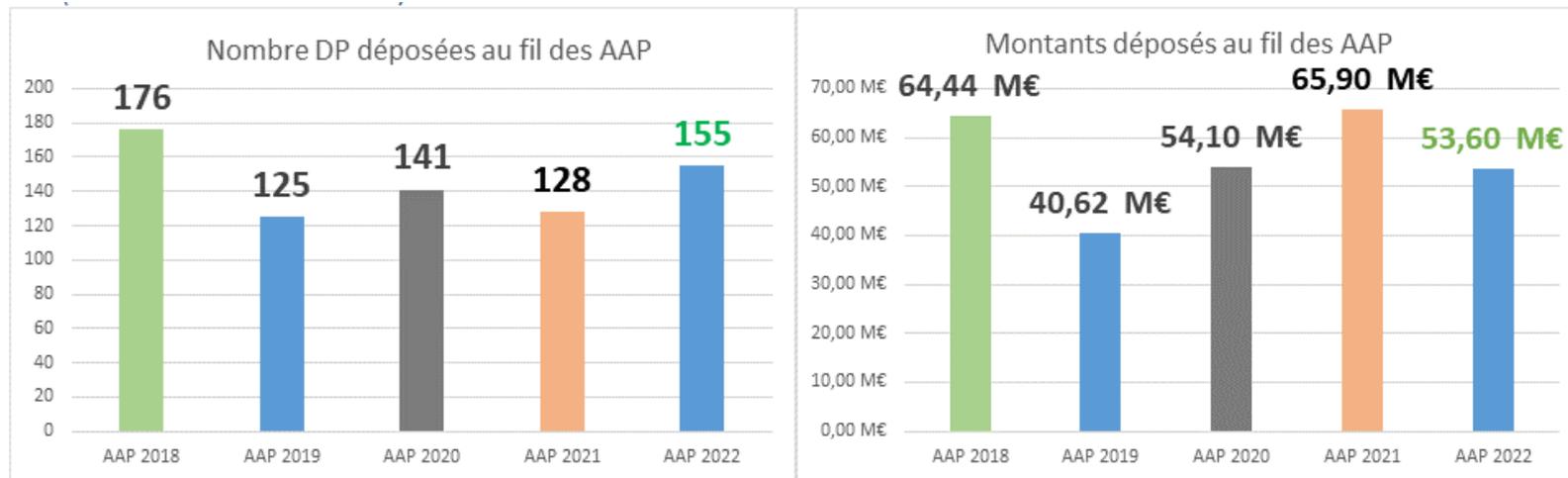
FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

AIDE A LA PROMOTION DES VINS VERS LES PAYS TIERS - INFORMATION SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

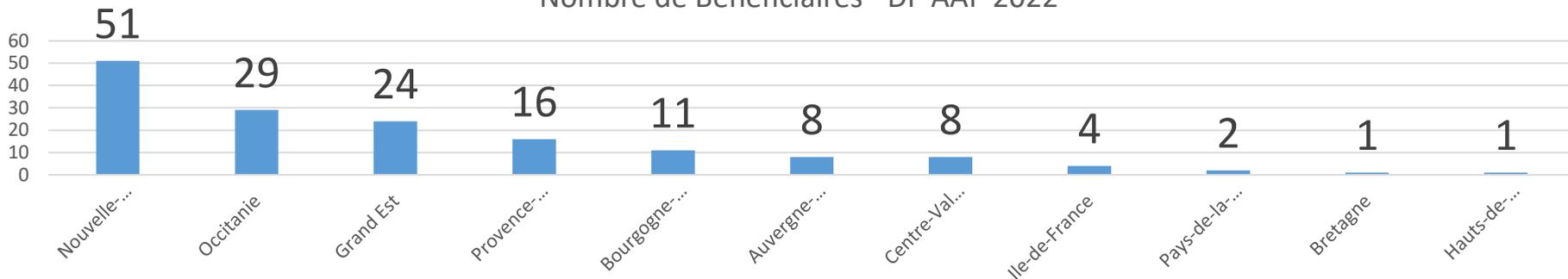
Aide à la promotion vers les pays tiers – AAP 2022 -

- Actions de promotion réalisées entre le 01/01/2023 et le 15/10/2023
- Les demandes de paiement étaient à déposer avant le 31/05/2024
- **Montant des demandes de paiements :** 53,6 millions d'€

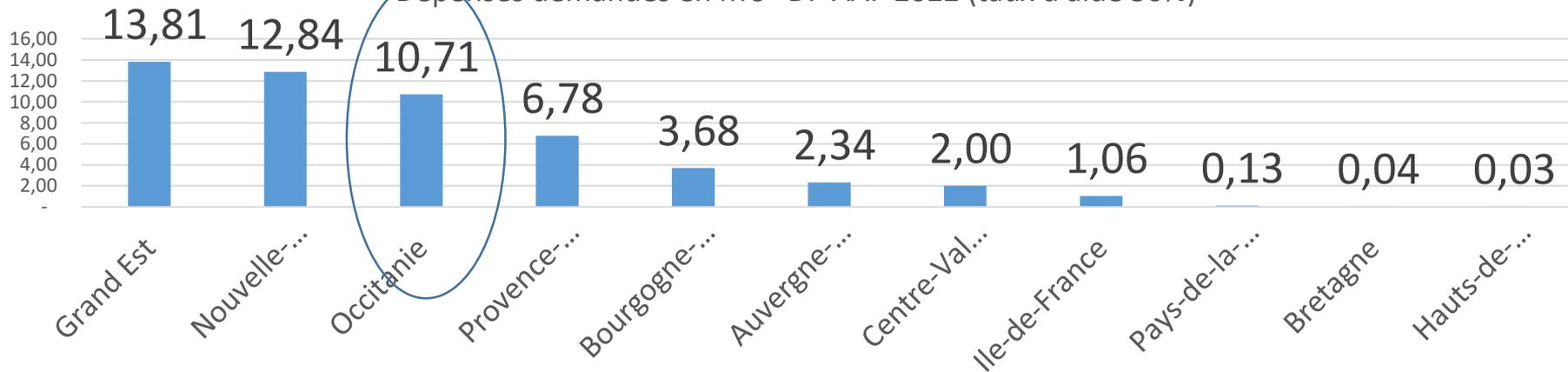


Aide à la promotion vers les pays tiers – AAP 2022 -

Nombre de Bénéficiaires - DP AAP 2022

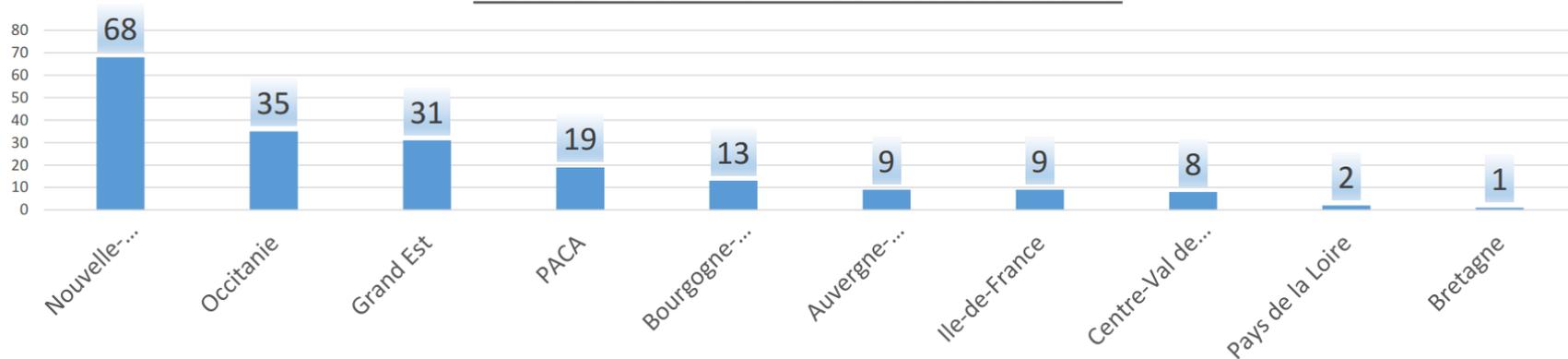


Dépenses demandés en M€ - DP AAP 2022 (taux d'aide 50%)

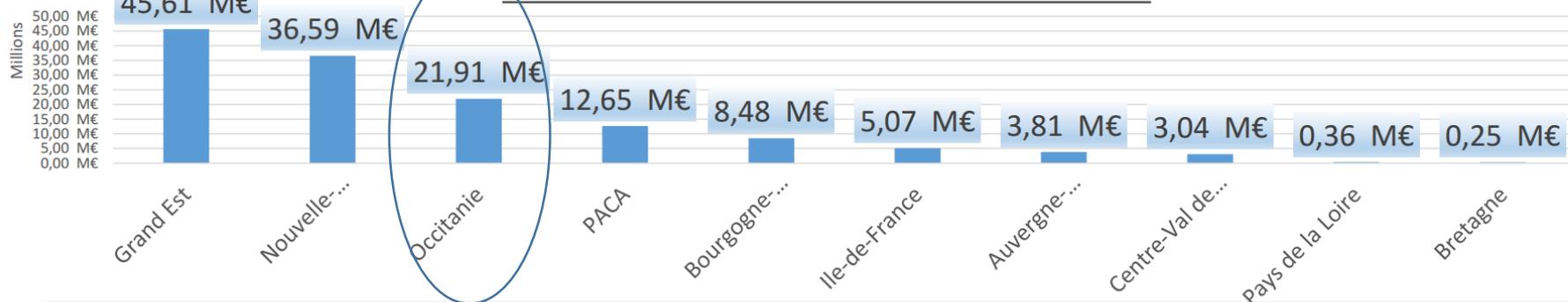


RAPPEL

NOMBRE PROJETS DEPOSES PAR REGIONS



BUDGETS TOTAUX PRESENTES PAR REGIONS



AAP 2024

- **Information sur le marché intérieur**
 - Ouverture le 7 juin jusqu'au 12 juillet
 - Période de réalisation : 01/08/2024 au 31/07/2025
 - Demande de paiement : 01/08/2025 au 31/01/2026
- **Promotion Pays tiers**
 - Présentation au CS du 10 juillet
 - Ouverture envisagée du 12 septembre au 31 octobre



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Paiement distillation de crise au 30 06 2024

Département	Volume	Montant
11	477 152	31 768 084
30	371 057	26 722 423
34	386 273	26 388 403
66	54 957	4 089 352

Volume : 1 289 439 hl
Montant : 88 968 262 €

Paievements Fonds d'urgence au 30 06 2024

Département	Paievement (€)
11	9 229 742
30	8 530 000
34	13 000 000
48	1 000
66	6 052 964
Total	36 812 706

PGE – prêts bonifiés

➤ CP du 2 octobre 2023

Pour les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement va mettre en place début 2024 un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% de manière à permettre aux viticulteurs d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Ce dispositif, construit avec les filières viticoles, sera adossé au régime de *minimis* agricole.

➤ 16 février 2024 : Appel à candidatures auprès des réseaux bancaires

=> 2 réseaux bancaires ont répondu favorablement pour 2024 et 2025 :

- Crédit Agricole
- et Banque populaire/Caisse d'Épargne

➤ Mai/juin 2024 : préparation du déploiement du dispositif

- Conventionnement avec les réseaux bancaires – décret en cours de signature
- Travail sur outillage - outil Safran ASP
- Instruction DDT(M)

➤ Déploiement du dispositif : fin septembre



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

ARRACHAGE RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Un questionnaire pour évaluer les surfaces qui seraient arrachées

- **Enquête auprès des viticulteurs** : du 17 mai au 12 juin 2024 inclus
 - par mailing à **44 540 viticulteurs** inscrits au CVI, pour lesquels on disposait d'une adresse mail valide
 - via les réseaux sociaux et les associations de professionnels

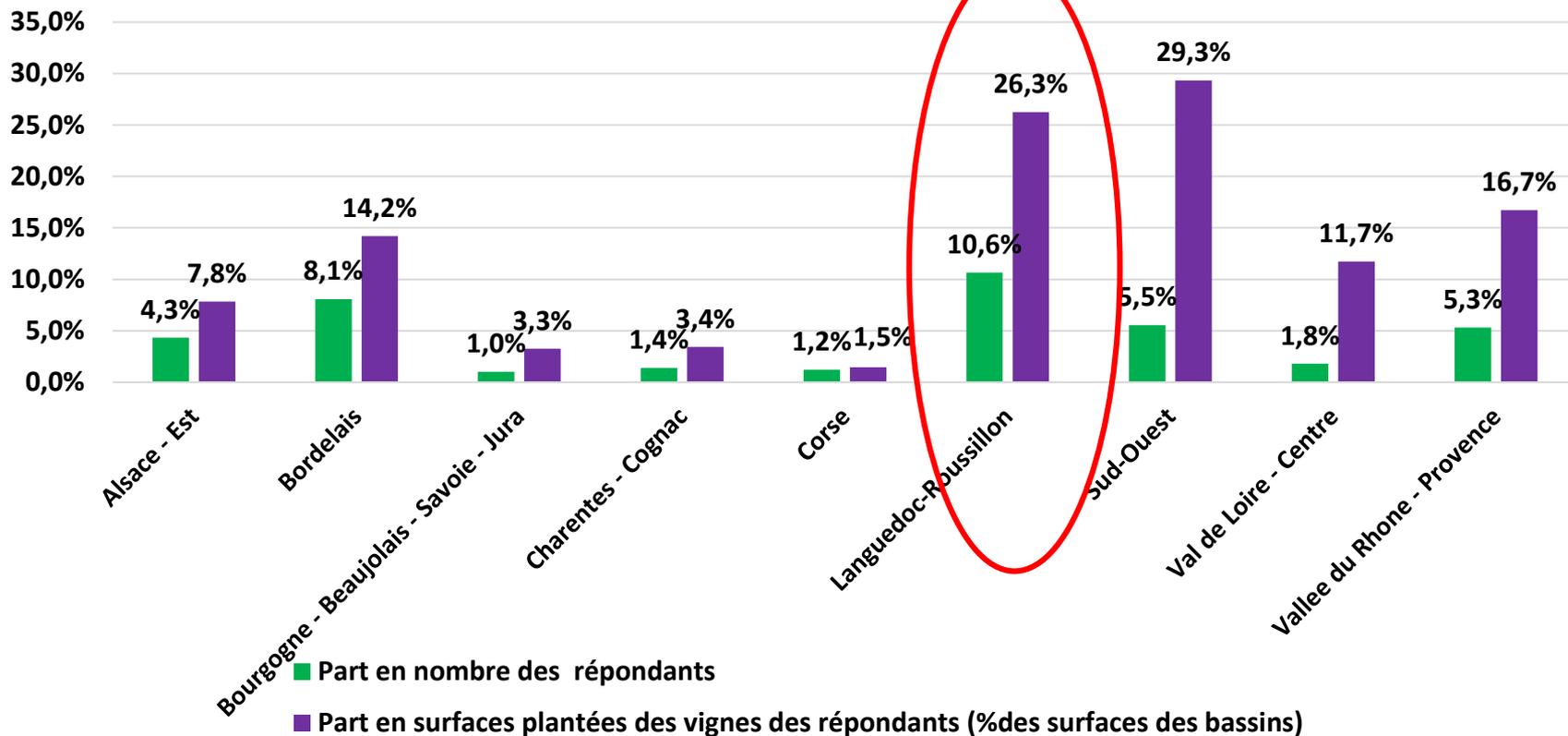
- **Postulat** :
 - subvention de 2 500 € / ha en cas d'arrachage temporaire (pas de replantation pendant au moins 4 ans)
 - subvention de 4 000 € / ha en cas d'arrachage définitif

- **Données récoltées** :
 - Quelle surface ?
 - Quel segment majoritaire ?
 - Quelle couleur majoritaire ?
 - Adhérent à une cave coopérative ? Laquelle ?

➤ Résultats :

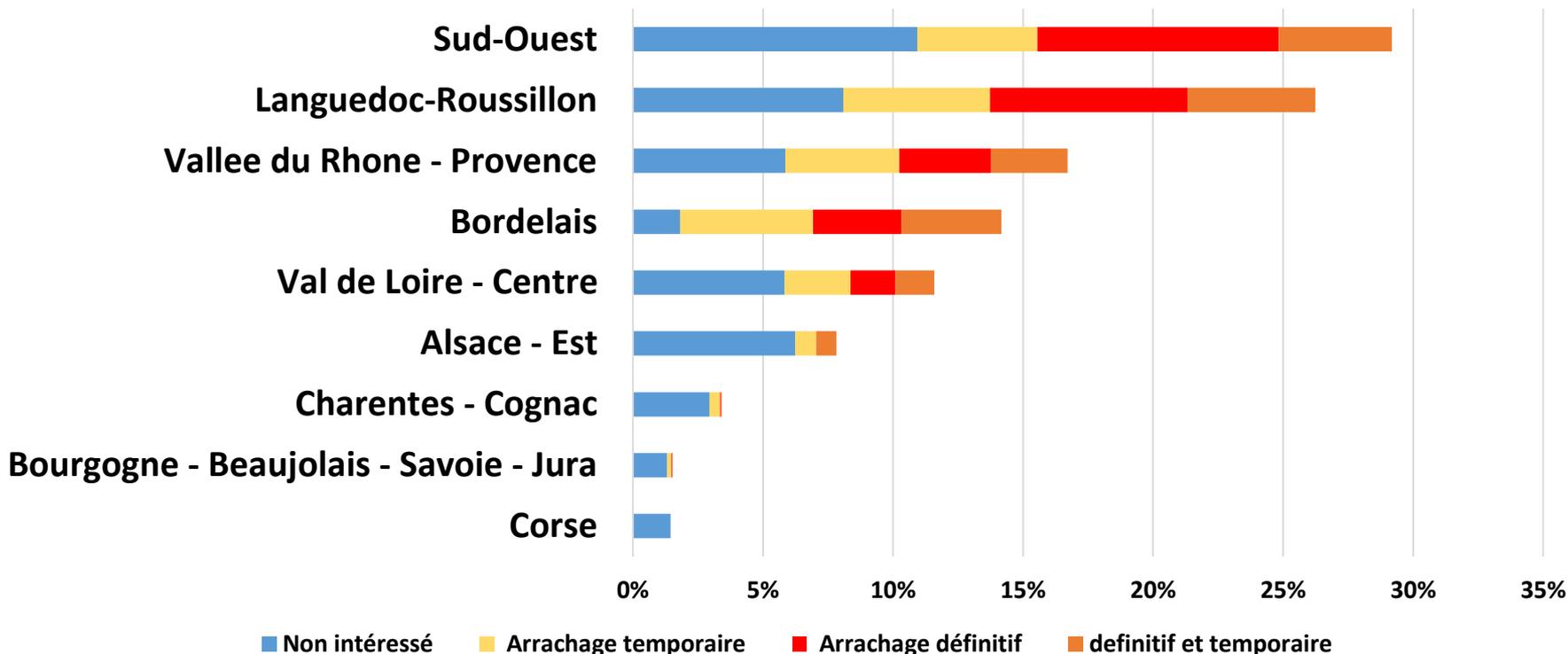
- 5 125 répondants (5 094 répondants localisés au sein des 9 bassins concernés) soit 5,3% des détenteurs de vignes de ces bassins occupant 15,9% du vignoble
- 32 % des répondants ne veulent pas arracher
- 19% veulent réaliser un arrachage temporaire uniquement,
- 35% un arrachage définitif uniquement
- 14% veulent réaliser les deux types d'arrachage
- Parmi les « arracheurs » définitifs déclarés, 31% veulent arrêter l'activité viticole

10,6 % des détenteurs de vigne du bassin LR ont répondu Représentant 26,3% des surfaces de vignes



Répartition des répondants selon leur intention d'arrachage par bassin

Surface totale vigne des répondants / surface totale plantée des détenteurs de vigne

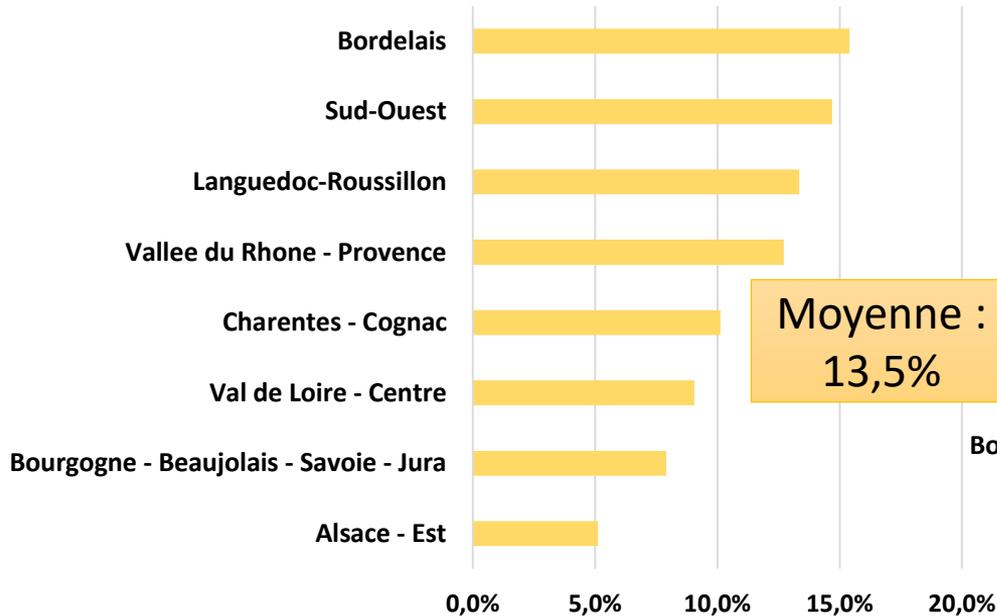


précaution de lecture : le cumul des surfaces des répondants représente 28% du vignoble en Languedoc

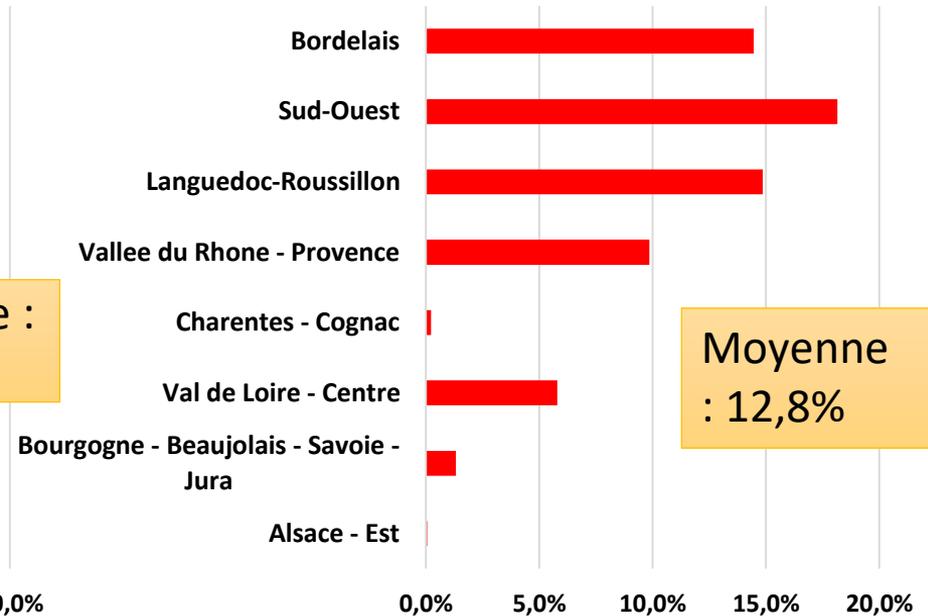
* Source : CVI, juin 2024

En moyenne, les répondants veulent arracher 13,5% de leurs surfaces en temporaire et 12,8% en définitif

Part surface intéressé temporaire /surface totale vigne des répondants

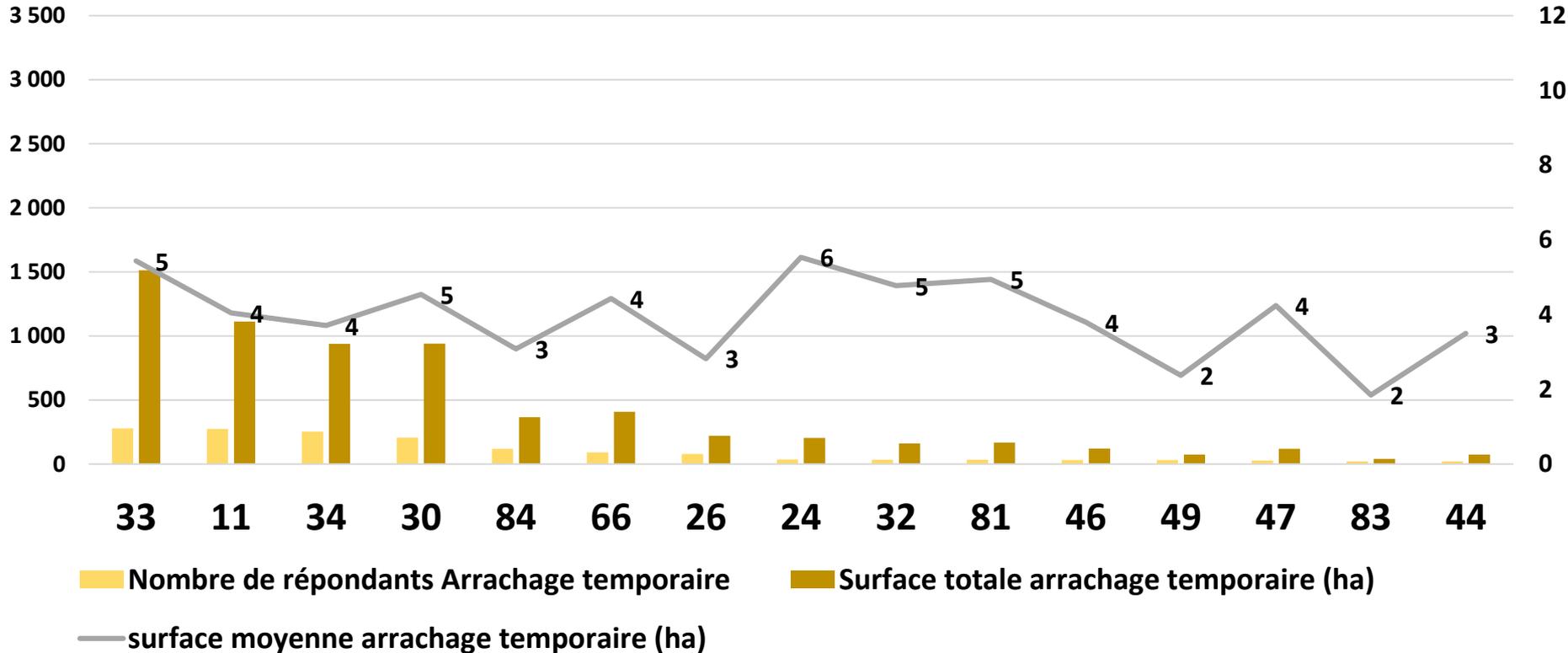


Part surface intéressé définitif /surface totale vigne des répondants



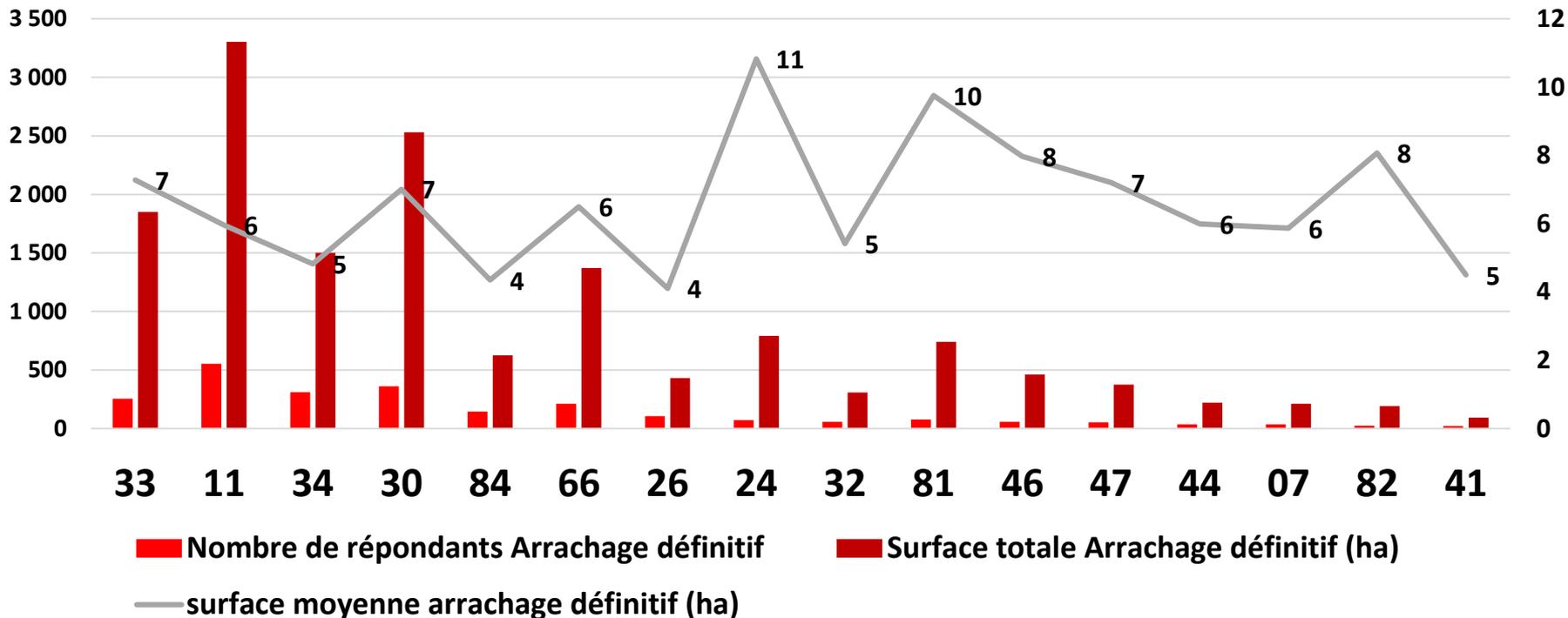
Focus arrachage temporaire et définitif par département pour l'ensemble des répondants (avec un nombre de répondants > 20)

Arrachage temporaire



Focus arrachage temporaire et définitif par département pour l'ensemble des répondants (avec un nombre de répondants > 20)

Arrachage définitif



31% des répondants de l'arrachage définitif veulent arrêter l'activité viticole



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MESURES DE SIMPLIFICATION

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES IMMEDIATES

- **Diverses mesures concernant les dispositifs Investissement vins, Promotion et restructuration :**
 - développement des phases de complétude et phases contradictoires,
 - modification de la date d'ACT (Investissement)
 - suppression de sanctions : en cas de démarrage avant ACT (INV), sous-réalisation (RS)
 - précisions sur les actions éligibles, sur les justificatifs attendus (promotion)
- **Restructuration du vignoble :** Suppression du dépôt de la déclaration préalable à l'arrachage à compter de 2024/2025 (vérifier les écartements et cépages déclarés au CVI)

REDUCTION DES CONTROLES

- **Suppression des contrôles préalables à l'arrachage**
- **Fin du contrôle sur place exhaustif en Investissement et restructuration du vignoble :**
 - ⇒ Possibilité offerte aux Etats membres dans le cadre du PSN, sous couvert d'une analyse de risque
 - ⇒ Investissement : applicable à compter de l'appel à projets 2023
 - ⇒ Restructuration : applicable dès les contrôles réalisés au titre de la campagne 23/24 (donc dès 2024)

GROUPE DE TRAVAIL SIMPLIFICATION

- Sollicitation des organisations professionnelles par la DG de FranceAgriMer en conseil spécialisé vin

- Propositions de mesures de simplification adressées à FranceAgriMer par les organisations professionnelles nationales

- Groupe de travail constitué au sein de FranceAgriMer avec vos réseaux nationaux :
 - identification des actions relevant de FranceAgriMer, du niveau national, du niveau européen
 - éclairage réglementaire
 - simplification des procédures
 - amélioration des outils